

# Wolfgantzen

VOUS INFORME



**N° 13 AVRIL 2018**

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens

La période du 1<sup>er</sup> trimestre est comme à l'accoutumée dévolue aux finances de la commune, d'abord par la validation du compte administratif de l'année précédente, puis par le vote du budget qui nous donne les moyens à consacrer à nos programmes d'investissements et d'entretien du patrimoine. Nous avons, malgré les diminutions des dotations de l'Etat et la hausse des prélèvements, su trouver les économies pour maintenir un autofinancement cohérent avec nos ambitions. Cette année encore, vous n'aurez par conséquent à subir aucune hausse de la fiscalité communale, situation exceptionnelle au regard de beaucoup d'autres communes de notre secteur.

Cette situation fait suite, bien entendu, à une gestion rigoureuse des finances de la commune par vos élus, mais elle est également la résultante de la politique de croissance engagée maintenant depuis 2008 et qui nous permet grâce à la perception de nouvelles impositions de faire face à nos engagements.

Cette croissance prouve également l'attractivité de notre commune. En effet, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, nous devons, pour ouvrir de nouvelles zones constructibles, justifier de notre politique de croissance. Nous avons alors tablé sur 88 nouveaux logements jusqu'en 2025, nous permettant ainsi de viser une population entre 1200 et 1250 habitants. C'est ainsi que depuis le vote du PLU en 2013, les constructions achevées, en cours ou permis déposés, représentent à ce jour 73 nouveaux logements soit 82.95% de nos objectifs.

C'est une bonne transition pour vous donner quelques informations sur l'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI) dont le règlement s'appliquera à l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Nous avons reçu récemment le cabinet ADAUHR, mandaté par notre collectivité de rattachement pour la confection du nouveau document d'urbanisme. Il s'agira pour nous de défendre la zone d'ouverture à l'urbanisme que nous avons arrêtée lors du passage au PLU en 2013. En effet, les règles qui s'appliqueront à l'ensemble de nos communes découleront également du règlement du schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges (SCOT) et nous obligeront vraisemblablement à réviser à la baisse dès 2020 les zones prévues à l'urbanisation.

Vous avez constaté aussi l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars de la redevance incitative pour la gestion des déchets urbains. Je rappelle que seules 16 levées par an seront comprises dans votre abonnement de base. Toute sortie au-delà des 16 levées sera facturée d'un montant forfaitaire en fonction de la capacité de votre poubelle. La CCPRB a également depuis cette date ouvert un nouveau point de tri sélectif dans le village, situé sur le parking au nord du cimetière catholique. Ce point de tri accueille également une borne pour les biodéchets. Ces nouvelles bornes apportent un confort supplémentaire dans le traitement du tri sélectif.

Toujours dans l'optique de faciliter la vie de nos concitoyens, nous allons procéder à une révision des horaires d'ouverture du point vert. Aussi, à compter du 12 mai 2018, le point vert restera ouvert du matin au soir, les mercredis et samedis et ce sans surveillance communale. L'équipe municipale souhaite en effet faire confiance et espère que nos concitoyens auront à cœur de respecter ce lieu et à ne déposer que les déchets autorisés. Bien entendu, si cela ne devait pas être le cas, nous reviendrons vers l'organisation antérieure.

Il est également important, mais vous trouverez toutes ces informations dans le bulletin, de vous informer que, dans le cadre des économies de gestion, il a été décidé à compter du mois de juin, pour une période test de 6 mois, de couper l'ensemble de l'éclairage public à partir de minuit. Cette mesure devrait permettre à la commune une économie de gestion estimée entre 3 et 4 points de hausse de la fiscalité locale.

Vous pouvez ainsi constater que la municipalité recherche toutes les pistes possibles de maîtrise de la gestion des finances communales, sans que celles-ci ne portent préjudices au porte-monnaie de nos contribuables, cela même en enregistrant une baisse de nos recettes annuelles de plus de 110 000 €.

Pourtant, les réalisations pour 2018 restent nombreuses et n'ont toujours qu'un seul but le bien-être de tous.

Bien à vous,  
**Le Maire**  
**François KOEBERLE**



## Les délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 22 février 2018

➤ Ont été adoptés le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017, ainsi que le compte administratif et de gestion de l'exercice 2017.

- La situation financière malgré les investissements importants effectués pour la rénovation de la salle polyvalente et la création des locaux culturels, reste saine et permet à la commune d'entrevoir l'avenir avec sérénité. Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement intégrant le report n-1 de la somme de 264 664 €. Après prise en compte de l'excédent d'investissement, le résultat cumulé global se chiffre à 614 120 €.

➤ Le débat d'orientation budgétaire a retenu comme principaux objectifs les réalisations suivantes :

- Travaux d'accessibilité – tranche 3 (école)
- Démolition de l'ancien atelier communal
- Création voirie pour l'accès aux lotissements KATZENROTH I et II
- Acquisition Columbarium et aménagement espace dédié
- Remplacement de la chaudière Mairie
- Rénovation des peintures école maternelle et divers travaux de menuiseries
- Renouvellement matériel informatique école numérique.

➤ Les conseillers ont adopté le renouvellement de la convention d'information foncière qui lie la commune à la SAFER

➤ Pour accueillir les activités paroissiales et dans le cadre du projet immobilier du Centre Bourg qui a intégré la démolition du presbytère situé 2 rue de la Gare à Wolfgantzen, la commune a changé l'usage de l'ancien logement locatif situé 39 rue Principale en locaux culturels. Considérant le changement d'usage, il est décidé de transférer les nouveaux locaux du domaine privé vers le domaine public de la commune.

➤ Afin de pouvoir procéder à la démolition de l'ancien atelier communal, il est décidé de désaffecter et déclasser le bâtiment en l'intégrant dans le domaine privé de la commune.

➤ Concernant l'emprise foncière sur bâti du restaurant et des logements propriétés de la commune, l'ensemble immobilier a été placé sous le régime de la copropriété. Dans un même temps, les conseillers ont adopté les conditions financières de la cession du restaurant « Kastenwald » et autorisé le maire à signer l'acte de vente à destination des gérants actuels.

➤ La municipalité a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance engagée par le Centre de gestion.

➤ Dans la continuité des mesures en matière de développement durable et dans le cadre de la réduction des consommations énergétiques annuelles, la municipalité souhaite expérimenter l'extinction nocturne de l'éclairage public à compter de cet été.

### Séance budgétaire du 12 avril 2018



Le budget de fonctionnement s'équilibre à 978 000.24 € et permet avec le report de l'excédent N-1 de dégager un excédent de 299 969.24 € à transférer en section d'investissement.

Les recettes et dépenses de fonctionnement vous sont détaillées par grands chapitres dans les tableaux ci-dessous.

En section d'investissement, l'équilibre du budget s'établit à 1 064 433.87 €. Nous y retrouvons le transfert du résultat de la section de fonctionnement pour 299 969.24 € ainsi que le solde d'exécution positif de l'exercice N-1 de la somme de 162 790.63 €.



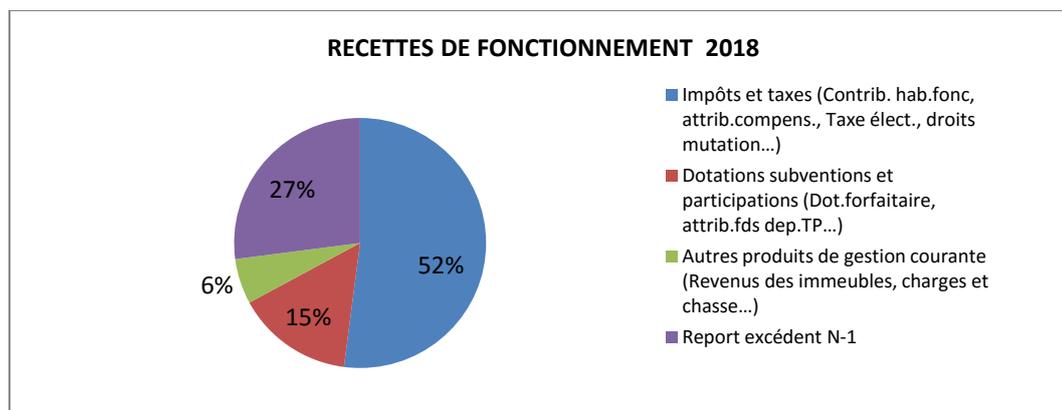
Le budget d'investissement en diminution par rapport à 2017 reste cependant ambitieux.

On y enregistre plus particulièrement les dépenses prévisionnelles concernant :

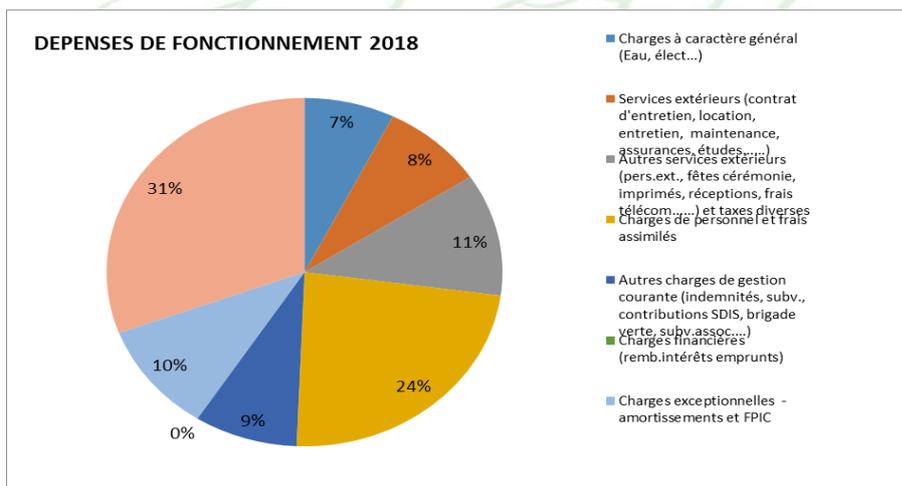
- le PLUI et l'aménagement du centre bourg pour 95 000 € ;
- des régularisations foncières pour 42 000 € ;
- l'aménagement de voirie des bornes de tri sélectif pour 4 500 € ;
- l'aménagement de l'espace columbarium du cimetière pour 26 980 € ;
- les travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'école pour 38 000 € ;
- divers travaux sur les autres bâtiments publics pour 51 000 € ;
- divers travaux de voirie pour 8 500 € ;
- du matériel de bureau et informatique pour 11 000 € ;
- la nouvelle voirie pour l'accès au Katzenroth II, ainsi que la dernière tranche des trottoirs de la rue principale pour 450 000 €.



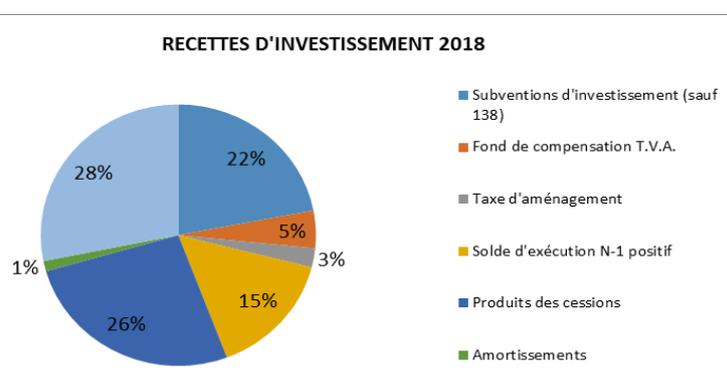
Budget de fonctionnement 2018 - Recettes	Budget 2018	Réalisé 2017
Impôts et taxes (Contrib. hab. fonc, attrib. compens., Taxe élect., droits mutation, ...)	509 076,00	514 115,46
Dotations subventions et participations (Dot.forfaitaire, attrib.fds dep.TP...)	147 075,00	164 105,89
Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles, charges et chasse, ...)	57 185,00	74 930,67
Report excédent N-1	264 664,24	118 326,33
<b>TOTAUX</b>	<b>978 000,24</b>	<b>871 478,35</b>



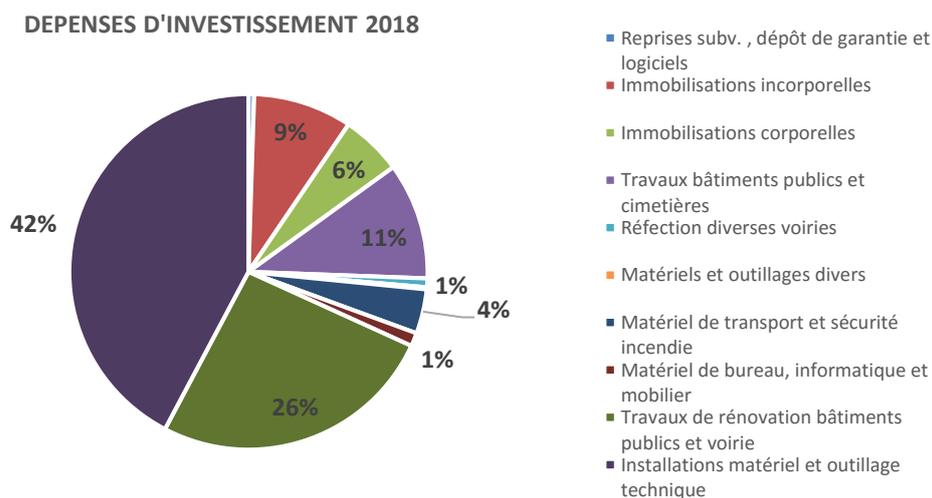
Budget de fonctionnement 2018 - Dépenses	Budget 2018	Réalisé 2017
Charges à caractère général (Eau, élect,...)	72 200,00	64 718,59
Services extérieurs (contrat d'entretien, location, entretien, maintenance, assurances, études, ...)	82 255,00	60 224,59
Autres services extérieurs (pers.ext., fêtes cérémonie, imprimés, réceptions, frais télécom, ...) et taxes diverses	111 100,00	107 849,90
Charges de personnel et frais assimilés	229 740,00	230 945,85
Autres charges de gestion courante (indemnités, subv., contributions SDIS, brigade verte, subv. assoc.)	82 770,00	82 775,38
Charges exceptionnelles -amortissements et FPIC	99 966,00	60 299,80
Résultat de l'exercice- transfert en investissement	299 969,24	146 337,91
<b>TOTAUX</b>	<b>978 000,24</b>	<b>753 152,02</b>



Budget d'investissement 2018 - Recettes	Montants
Subventions d'investissement (sauf 138)	233 791,00
Fond de compensation T.V.A.	49 417,00
Taxe d'aménagement	25 000,00
Solde d'exécution N-1 positif	162 790,63
Produits des cessions	280 000,00
Amortissements	13 466,00
Virement de la section de fonctionnement	299 969,24
<b>TOTAL :</b>	<b>1 064 433,87</b>



Budget d'investissement 2018 - Dépenses	Montants
Reprises subventions , dépôt de garantie et logiciels	5 420,00
Immobilisations incorporelles	95 000,00
Immobilisations corporelles	59 000,00
Travaux bâtiments publics et cimetières	112 980,00
Réfection diverses voiries	8 500,00
Matériels et outillages divers	2 000,00
Matériel de transport et sécurité incendie	43 000,00
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 000,00
Travaux de rénovation bâtiments publics et voirie	275 533,87
Installations matériel et outillage technique	450 000,00
<b>TOTAL :</b>	<b>1 064 433,87</b>





## VIE SPORTIVE



**Dimanche 24 juin 2018 de 10 h à 12h**  
Piste de quilles du village



**Le club de quilles de LIEBHERR**, présidé par M. Stéphane HABOLT, le Président d'Honneur M. Bernard BINTZ et le Vice-Président M. Gabriel KETTERLIN, invite les habitants, jeunes et moins jeunes, à venir découvrir ce sport alliant précision et effort physique. Vous serez conseillés et pourrez vous initier gratuitement à cette pratique. Pensez à vous munir de chaussures de sport.

Le club compte aujourd'hui 50 licenciés. Sont également acceptées des personnes extérieures à l'entreprise. Le championnat se termine fin mars et reprend fin août. Les entraînements ont lieu les mercredi et jeudi de 15h à 20h.

Si vous êtes intéressés, c'est un rendez-vous à ne pas manquer. Alors, n'hésitez plus et venez lancer quelques boules le 24 juin. Les organisateurs vous y attendent en grand nombre.

## VIE MUNICIPALE



La Mairie recrute 2 contrats d'emploi été pour renforcer son équipe pendant les mois de Juillet et Août. Priorité sera donnée à ceux qui n'ont jamais été employés.

Les lettres de motivation et CV sont à déposer à la Mairie **avant le 7 mai 2018** (âge requis : 16 ans révolus). Un tirage au sort sera effectué parmi les postulants.

## ECLAIRAGE PUBLIC



La maîtrise des dépenses est la priorité affichée par l'équipe municipale. L'éclairage public est très énergivore. En coupant cet éclairage, nous espérons diviser la facture par deux.



Il est établi qu'il n'y a pas davantage de vols ou d'invivacité dans les communes qui ont opté pour cette mesure. La suppression de l'éclairage limite les rassemblements de personnes ou les dégradations de biens.

**A partir du mois de juin, pour une période test de 6 mois, l'ensemble de l'éclairage public sera coupé à partir de minuit.**



## **SALON DE L'ARTISANAT ET DES MÉTIERS 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018 À FESSENHEIM**

**Le rendez-vous de la rentrée à ne pas manquer !**

**Le savoir-faire et la compétence des professionnels locaux seront une nouvelle fois mis à l'honneur lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers qui se déroulera à Fessenheim les 28, 29 et 30 septembre 2018.**

Cette année, de nombreux artisans commerçants des métiers de l'alimentation, du bâtiment et des services auront à cœur de démontrer leurs compétences et réalisations avec enthousiasme.

De nombreuses animations seront proposées tout au long du weekend, pour le plaisir des petits et des grands : animations sur stands, dégustations de divers mets, etc. Tous les amateurs de produits frais de qualité sauront apprécier ! Plusieurs points de restauration sont également prévus sur place tout au long du weekend. Cette manifestation sera une véritable vitrine des savoir-faire des artisans et commerçants locaux.

Organisée par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, le Salon de l'Artisanat et des Métiers est principalement soutenu par le Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon à travers une aide directe et la mobilisation de fonds européens LEADER.

### **Informations pratiques :**

Salle des fêtes de Fessenheim

Vendredi 28 septembre l'après-midi

Samedi 29 et dimanche 30 septembre toute la journée

Entrée gratuite

***Vous êtes artisan, commerçant(e) et souhaitez participer au salon ? Il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Contactez-vite Magali OBRECHT au 03 89 33 53 00 ou [magali.obrecht@paysrhinbrisach.fr](mailto:magali.obrecht@paysrhinbrisach.fr)***

## **POINT VERT/TRI DES DECHETS**

**A compter du 12 mai 2018, le Point vert sera ouvert les mercredis et samedis de 09h à 17h**, sans surveillance communale. Il s'agit d'une période test.

Ce dispositif permettra d'analyser notre capacité à gérer cet espace dans le cadre de l'ouverture future de la nouvelle déchetterie de BIESHEIM. Si nous constatons des actes d'incivilités, cela aura pour sûr, une incidence sur notre décision de défendre ou non, dans le futur, le maintien de cet équipement.

Il est fait appel au civisme de chacun, pour créer une vie collective saine, respectueuse d'autrui, de l'environnement et des générations futures.

Nouveau point de tri sélectif situé à côté du cimetière catholique et borne biodéchets





## RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach équipe ses communes membres de points d'apport volontaire (PAV) pour le tri des déchets recyclables. Certains conteneurs ont été enterrés afin de les intégrer harmonieusement dans le paysage communal.

Les conteneurs sont réservés à l'accueil des déchets suivants :

- **dans le conteneur jaune**  : les papiers, bouteilles et flacons plastiques avec leur bouchon, les emballages métalliques vidés de leur contenu, les cartons en petites quantités et pliés, les briques alimentaires vidées.
  - Déposez les gros cartons à la déchèterie.
  - Évitez d'imbriquer les déchets les uns dans les autres : ils ne seront pas recyclés.
  - Aplatissez les bouteilles en plastique dans le sens de la longueur et remettez le bouchon ; aplatissez les cartons et les briques alimentaires.
- **dans le conteneur vert**  : les bouteilles et bocaux en verre :  **et rien que du verre !** 
  - Déposez les couvercles métalliques des bocaux dans le conteneur multimatériaux.
  - Jetez vos ampoules d'éclairage à filament, cristal, vaisselle en verre, verres de table, verre Pyrex®, miroirs, vases et plats dans votre bac à ordures ménagères ; ils ne se recyclent pas.
  - Déposez vos verres spéciaux tel que verres armés, porcelaine, pare-brise, écrans de télévision, lampes recyclables à la déchèterie dans le conteneur approprié (renseignez-vous auprès du gardien).
- **dans le conteneur à biodéchets**  : les restes de repas, viandes et poissons, os, arêtes, coquillages, crustacés, essuie-tout.
  - Dès épluchures de fruits et légumes, fleurs fanées, filtres à café avec le marc, sachet de thé, pain, coquille d'œuf dans votre composteur si vous êtes équipés d'un composteur, vous disposerez d'un amendement naturel pour votre sol,
  - Inscrivez-vous à la prochaine campagne de promotion de vente de composteurs si vous n'êtes pas encore muni d'un composteur. Organisée par la communauté de communes, une communication en presse, sur le site internet et sur les réseaux sociaux sera réalisée pour vous en informer. Contactez-nous à l'adresse [dechets@paysrhinbrisach.fr](mailto:dechets@paysrhinbrisach.fr) ou par téléphone au 03 89 72 56 49.

**Le tri permet de recycler vos déchets. Déposés dans le bon conteneur, les déchets sont ensuite collectés et triés sur le centre de tri de Colmar afin de leur donner une seconde vie.**

**Les dépôts sauvages sont passibles d'amende. Si le conteneur est plein, reportez votre dépôt sur un autre PAV et signalez-le à la Communauté de Communes.**

**REFUS DE TRI DANS LE MULTIMATERIAUX** : Nous retrouvons beaucoup de déchets indésirables tels que les sacs, sachets, films d'emballages, blister, pots de yaourt dans les conteneurs « papaiers-cartons ». Ces déchets doivent être jetés dans votre bac à ordures ménagères résiduelles. Dans le cas contraire, ils augmentent les coûts à charge de la collectivité.

Tout autre déchet encombrant ou dangereux est à déposer dans l'une des 4 déchèteries de la Communauté de Communes (Biesheim, Blodelsheim, Dessenheim ou Heiteren).



## INFOS UTILES



**LE 23 MAI 2018** LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**



### TOUS À VOS POSTES!

POUR CONTINUER  
À RECEVOIR LA TNT



Si vous recevez la télé par antenne râteau\*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 23 mai, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :



RENDEZ-VOUS SUR  
[WWW.RECEVOIRLATNT.FR](http://WWW.RECEVOIRLATNT.FR)

OU

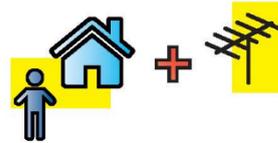


CONTACTEZ LE  
0970 818 818  
(appel non surtaxé)

## QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

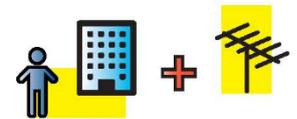
Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



EN FRANCE,  
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX  
EST CONCERNÉ.

OU

LES CHANGEMENTS DE  
FRÉQUENCES CONCERNENT  
TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS  
RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR  
ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE  
HERTZIENNE TERRESTRE).



## TRAVAUX

La Direction des Routes du Conseil départemental a programmé des travaux de sondages au niveau du giratoire suspendu sur la bretelle venant d'Allemagne direction Wolfgantzen (RD1).

Ces travaux se dérouleront **du 2 au 4 mai**. Les usagers souhaitant rejoindre la RD1 seront déviés à partir du giratoire de Neuf-Brisach vers Wolfgantzen et traverseront donc la commune pour rejoindre la RD1.

Par conséquent, la circulation durant cette période sera très dense et nous rappellera la situation connue avant l'ouverture du contournement. Il est demandé à l'ensemble de la population une vigilance renforcée pendant ces 3 jours.





## ZOOM SUR LE PERISCOLAIRE POMME D'HAPPY

Les inscriptions pour la rentrée 2018/2019 auront lieu **les vendredis 18 et 25 mai**.  
 Merci de prendre contact avec la directrice afin de convenir d'un rendez-vous ☎ 03.89.72.28.01



### CLUEDO Géant

Depuis la rentrée, un mercredi par mois, les enfants rencontrent les enfants du périscolaire de Biesheim soit chez eux, soit chez nous. C'est l'occasion de rencontrer de nouveaux camarades. Mercredi 4 avril, ils se sont tous retrouvés à Wolfgantzen pour résoudre le mystère du meurtre du Comte Wolfgang.

Répartis en équipe, les apprentis détectives ont mené l'enquête en interrogeant les différents suspects : le médecin du Comte, sa femme, sa cuisinière et son jardinier !! Grandes théories et réflexions ont permis aux enfants d'établir la lumière sur ce mystère.



## AGENDA

1 <sup>er</sup> mai 2018	Fête du Muguet à NEUF-BRISACH
3 mai 2018	Don du sang à WECKOLSHEIM
10 mai 2018	Marché aux puces à BIESHEIM
<b>19 et 20 mai 2018</b>	<b>Soirée Tartes flambées et marché aux puces à WOLFGANTZEN</b>
27 mai 2018	Fête de la Nature à HIRTZFELDEN
3 juin 2018	Marché aux puces à DESSENHEIM
16 et 17 juin 2018	Musicales du Rhin – Parades musicales - BIESHEIM
21 juin 2018	Fête de la musique à VOLGELSHEIM
23 et 24 juin 2018	L'île aux enfants à VOGELGRUN
<b>23 août 2018</b>	<b>Don du sang à WOLFGANTZEN</b>
Tous les vendredis Juin à sept	Survol de Neuf-Brisach en hélicoptère (Office du Tourisme)



## TOUT EN IMAGES

Fête de Noël des aînés



Fête de Noël au périscolaire



Fête de Noël à l'école primaire





Pompiers - Crémation des sapins



Carnaval des enfants



# ETAT CIVIL

## NAISSANCES

PRAENE Joseph né le 30/12/2017

SCHWIN Emilie née le 20/02/2018



## ANNIVERSAIRE

COURREGES Emma, 90 ans le 24/03/2018

## UNE PENSEE POUR...

KOEBERLE Joséphine, décédée le 13 avril 2018 à l'âge de 93 ans

### Sudoku Force 2

7	5		1					9
4	6		2	7	8			
2		3			9	4		8
				5			3	4
			9	1	7			
1	2			8				
8		6	3			9		7
			8	9	5		4	1
5					6		2	3

### Sudoku Force 3

6						9	4	
2			4			3		
			2		1			
5	7			6				
4	8						9	5
				5			7	8
			1		8			
		2			9			3
	3	8						7